

Séance du 7 juillet 2022

L'an deux-mille vingt-deux, les sept julets à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

Présents : MM Stéphane MOERIS, Nicolas DUS, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Absent :

Excusés : Benoît COUSTURIAN

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Dossier Restauration de la Halle

Monsieur le maire fait lecture du nouveau plan de financement :

Désignation	Montant HT sollicité	Représentation aide en %	
DETR	157 649.25	30%	
DSIL	120 600.00	22.95%	
Conseil Départemental	82 148.75	15.74%	
Conseil Régional 1ere tranche	30 000.00	5.7%	Tranche 150 000€ POUR 2022
Conseil Régional 2° tranche	30 000.00	5.7%	Tranche 150 000 POUR 2023
Autofinancement	105 099.50	20%	
Totaux	525 497.50	100%	

Monsieur le maire informe les membres que les travaux devront débuter en fin d'année pour prétendre à la DSIL.

Programme d'économie d'Énergie

Monsieur le maire informe le souhait d'effectuer l'extinction de l'éclairage public. Il informe les membres que cette décision d'éteindre est une démarche strictement communale et doit s'accompagner de mesures de sécurité et d'informations auprès des usagers.

Le conseil municipal se laisse le droit à la réflexion sur ce sujet.

Devis pour futur achat camion

Le camion de travaux de la commune étant tombé en panne et la réparation étant trop coûteuse et sans garantie, des recherches ont été faites pour trouver un véhicule de remplacement. Différentes propositions sont présentées.

Le devis d'un camion avec offre de reprise de l'ancien véhicule et transfert de notre équipement benne et coffre présente la meilleure solution en termes de qualité et dépense.

A l'unanimité du conseil municipal, cette offre est choisie.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tous documents pour réaliser cet achat.

Nouvelle adhésion : Commune de Flamarens au SM3V (Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées)

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil de la Délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 14 avril 2022.

Cette Assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la Commune de FLAMARENS (32340).

Cette Commune souhaite confier au Syndicat sa compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière animale.

Monsieur le maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le maire, DECIDE :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SM3V à cette demande d'adhésion,

D'approuver l'adhésion de la Commune de FLAMARENS (32340), au Syndicat Mixte des 3 Vallées et exclusivement à la carte de compétence optionnelle de création et gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats.

Questions diverses

- **APAVE**

Mesure de sécurité sur ouvrage d'art : dans le cadre d'un programme national de sécurisation, une visite de reconnaissance des ouvrages d'art a été réalisée par un cabinet d'étude qui a

identifié des situations préoccupantes. Un arrêté municipal va devoir être pris pour limiter le passage de certains ponts :

- VC 15 : Pont de l’Hermite,
- VC 13 : pont de l’Orbe,
- VC 8 : Pont du Moulin d’En Gauthé à une charge maximale de 3,5 tonnes.

- **Proposition contrat de maintenance RECURT**

Maintenance des extincteurs : possibilité de changer de prestataire d’entretien pour réduire les coûts de maintenance. Il est décidé de rappeler le prestataire actuel afin de lui demander une révision de ses tarifs.

- **Dissolution Association du Patrimoine**

Une lettre a été envoyée à la préfecture pour demander la clôture de l’association et à la banque pour clôture des comptes.

- **Centre d’incendie et de secours de Mauvezin**

Construction d’un nouveau centre de secours, au vu de l’augmentation de la population locale et des actes réalisés, pour une ouverture prévue en 2024/2025. Toutes les communes couvertes doivent contribuer à hauteur de 65 euros par habitant. En conséquence, Monfort devra verser la somme de 8000 euros pendant 4 ans à partir de 2024.

- **Boîte à livres**

Une armoire pour échanger des livres à titre gratuit va être installée sous les arcades, les habitants sont invités à y déposer et prendre des livres.

Séance levée à 21h55